

NOTICE & TARIFS



2022
2023



L'ANFA aviron est régie par la loi de 1901 sur les associations sous le contrôle de la Fédération Française d'Aviron (FFA) reconnue d'utilité publique, de la ligue d'Île de France (LIFA) et du Comité Départemental de Seine et Marne (CDA77).

COMMENT ADHÉRER :

- Remplir une demande d'adhésion
- +S'acquitter d'un droit d'entrée*, payable une seule fois lors de votre première inscription au club - gratuit à partir du troisième membre d'un même foyer - gratuit si vous avez effectué un stage à l'ANFA-Aviron - Prix en fonction de votre lieu d'habitation (cf. ci-après la liste des communes de la CAPF).
- S'acquitter d'une cotisation pour la saison (septembre - août) ou pour une demi-saison (mars - août).
- Fournir 1 photo d'identité.
- Fournir un certificat médical pour une première inscription (datant de moins de trois mois, en précisant si possible l'aptitude à la compétition). **OU**, uniquement pour un renouvellement de l'année précédente (validité de 3 ans), répondre **NON** à toutes les questions de l'attestation «QS SPORT» (sans la fournir au club).
- La fiche Jeune pour les mineurs.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE :

Catégorie	1/2 saison	Saison	Licence	Total saison
École d'Aviron (10-18 ans)		155€	65€	220€
Compétition J12 à J16 ¹	-	200€		265€
Compétition J17 à J18 ¹		230€		295€
Senior (+ de 18 ans)	165€	330€		230€ / 395€
Etudiant ²	75€	155€	40€	115€ / 195€
INDOOR (salle de sport)	75€	165€	30€	105€ / 195€
INDOOR + 1/4 saison de rame ³	85€	280€	25€	110€ / 305€

Droit d'entrée*	Droit de Garage
<input type="checkbox"/> 30€ (CAPF) ⁴	<input type="checkbox"/> 150 €
<input type="checkbox"/> 60€ (Autre)	

¹ âge calculé sur l'année civile

² sous convention FFA - Service public

³ Juin - Juillet - Août

⁴ Liste des communes de la CAPF (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU) :

Achères-la-Forêt / Arbonne-la-Forêt / Avon / Barbizon / Bois-le-Roi / Boissy-aux-Cailles / Bourron-Marlotte / Chailly-en-Bière / Chartrettes / Cély-en-Bière / Fleury-en-Bière / Fontainebleau / Héricy / La Chapelle-la-Reine / Le Vaudoué / Noisy-sur-École / Perthes / Recloses / Saint-Germain-sur-École / Saint-Martin-en-Bière / Saint-Sauveur-sur-École / Samois-sur-Seine / Samoreau / Tousson / Ury / Vulaines-sur-Seine

SOUSCRIPTION FACULTATIVE A LA GARANTIE MAIF - I.A. SPORT+

Chaque adhérent du club est assuré par sa licence fédérale à la MAIF. L'option I.A. SPORT+ complète la garantie de base de la licence. Néanmoins, chaque adhérent peut souscrire une assurance complémentaire chez l'assureur de son choix.

LES HORAIRES D'OUVERTURE (HORS CONDITIONS SPÉCIALES) :

	MARDI	MERCREDI		JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Loisir, Randonneur, Veteran & Senior	9h - 12h	Été (sur l'eau) 18h - 20h	Hiver (en salle) 18h-19h / 19h-20h	13h45 - 16h30	9h - 12h	9h - 12h
Ecole d'aviron	-	14h - 17h		-	-	-
Compétition (J12-J18)	17h - 19h	14h - 17h		17h - 19h	14h - 17h	9h - 12h

Le club est ouvert toute l'année y compris les jours fériés. L'aviron se pratique qu'il pleuve, vente ou neige. Toutefois, lorsque les conditions atmosphériques (crues, brouillards, orage, température inférieure à -5°, sur décisions d'un dirigeant ou entraîneur) ne permettent plus l'entraînement sur l'eau, d'autres activités sont alors proposées comme : rame en salle sur ergomètre, footing, VTT, réparations de matériel, nettoyage des berges et du Club, etc....